

Dépôt :
François BENOY

Luxembourg, le 26 mai 2020

1

MOTION

Projet de loi 7221 sur la responsabilité civile en matière de dommages en relation avec un accident nucléaire [...]

La Chambre des Député-e-s,

- vu les motions adoptées par la Chambre des Député-e-s en date du 7 avril 2011, du 5 mai 2011, du 1er février 2012, du 27 mars 2012 et du 19 janvier 2016 au sujet du nucléaire ;
- vu également la recommandation du Conseil Parlementaire Interrégional de la Grande Région (CPI), votée à l'unanimité le 10 juin 2011 à Metz, qui demande entre autre « *de sortir du nucléaire le plus rapidement possible sur la base d'un phasing-out envisageable combiné avec des mesures de compensation sous la forme d'une mise en place parallèle et d'une expansion de l'utilisation des énergies renouvelables.* » ;
- estimant que les pires catastrophes nucléaires à ce jour, en 1986 à Tchernobyl (ex-URSS) et en 2011 à Fukushima (Japon), nous ont rappelé de manière dramatique que le risque zéro n'existe jamais et qu'en matière nucléaire, les accidents arrivent en réalité bien plus souvent que prévus ;
- considérant que le risque associé aux installations nucléaires augmente avec l'âge d'exploitation ;
- rappelant que l'énergie nucléaire est une technologie vieille, chère, non-renouvelable, aux déchets extrêmement problématiques et dont les dangers énormes sont non maîtrisables ;
- convaincue que par le vote du projet de loi 7221 sur la responsabilité civile en matière de dommages en relation avec un accident nucléaire, le Luxembourg se dote de moyens juridiques efficaces, qui tirent par ailleurs l'attention sur le danger considérable de l'énergie nucléaire ;
- souhaitant que la future loi allouera la charge du risque financier d'un accident nucléaire à l'exploitant et aidera à mettre en évidence le danger ainsi que les coûts et risques financiers réels du nucléaire ;

- rappelant que le Luxembourg a déjà clairement pris position contre la distorsion de concurrence en défaveur des énergies renouvelables en appuyant le gouvernement autrichien dans le cadre du recours en annulation contre la décision de la Commission européenne relative à l'approbation du subventionnement de la centrale nucléaire "Hinkley Point C" au Royaume-Uni ;
- constatant que le nombre des réacteurs nucléaires autour du Luxembourg commence enfin à diminuer, avec notamment la fermeture des centrales de Philippsburg en 2019 (Allemagne) et de Fessenheim (France) en 2020 ;
- rappelant que l'Allemagne planifie sa sortie du nucléaire au plus tard en 2022, que la loi belge fixe l'année 2025 comme année de fermeture du dernier réacteur et que la France prévoit de réduire le nombre de ses réacteurs ;
- rappelant qu'un grave accident nucléaire à proximité du Luxembourg aurait de lourdes conséquences pour notre population et serait une menace directe pour la souveraineté nationale voire l'existence du pays ;
- considérant qu'un des problèmes majeurs de la technologie nucléaire reste la gestion des déchets hautement radioactifs, qui resteront dangereux pendant des milliers d'années ;
- considérant que le nouveau régime de responsabilité civile en matière de dommages nucléaires déploiera toute son importance dans ce contexte, vu qu'il vise également les installations d'enfouissement de déchets nucléaires ;
- constatant qu'en Belgique, l'« *Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies* » (ONDRAF) a ouvert du 15 avril au 13 juin 2020 une consultation publique transfrontalière portant sur la future stratégie de gestion des déchets nucléaires les plus problématiques,

invite le Gouvernement à

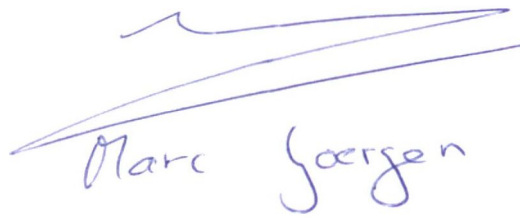
- rédiger un avis critique et détaillé dans le cadre de la consultation publique susmentionnée, notamment concernant les formations géologiques envisageables pour l'enfouissement des déchets nucléaires à proximité du Luxembourg ;
- continuer de faire part, lors des contacts bilatéraux avec nos pays voisins, de nos préoccupations par rapport aux déficiences constatées dans les réacteurs nucléaires, et du danger que constituent ces centrales pour le Grand-Duché ;
- suivre avec beaucoup d'attention l'évolution des discussions voire des projets d'extension de la durée de vie des centrales nucléaires dans nos pays voisins ;
- poursuivre les efforts pour aboutir à une fermeture définitive des centrales nucléaires de Cattenom, de Chooz et de Tihange et la sortie du nucléaire dans toute la Grande Région ;

- intensifier l'échange d'informations avec nos pays voisins dans le domaine du nucléaire et dans celui du développement d'alternatives au nucléaire.

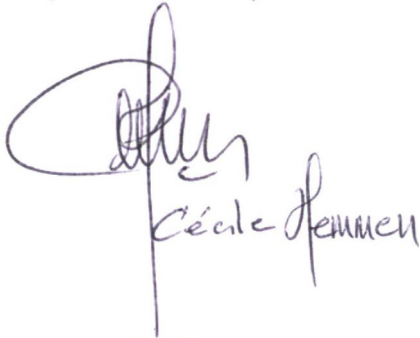
Signatures :



F. Broy



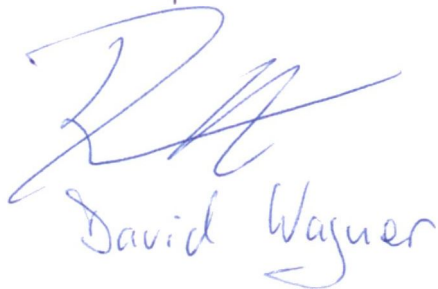
Marc Goergen



Cécile Jemmen



S. Müller



David Wagner



Hahn Max